

ASSEMBLEE NATIONALE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

10^{ème} LEGISLATURE

Paix-Travail-Patrie

Année Législative 2023

2^{ème} Session Ordinaire

(Juin 2023)

RAPPORT

du Débat d'Orientation Budgétaire

Présenté au nom de la Commission des Finances et du Budget,

Par l'Honorable **NDONGO ETEME Edgard**, Rapporteur général.

Très Honorable Président,

Chers collègues,

Lors de ses assises du 03 juillet 2023, la Conférence des Présidents a reçu du Gouvernement, le Document de Programmation Economique et Budgétaire à moyen terme 2024 - 2026, servant de base de discussion du Débat d'Orientation Budgétaire portant sur la préparation du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2024 et, conformément aux dispositions des articles 24 et 50 de la loi portant Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale, a confié l'examen au fond dudit document à la Commission des Finances et du Budget.

Pour s'acquitter de cette tâche, votre Commission s'est réunie le mardi 04 juillet 2023.

Le Document de Programmation Economique et Budgétaire était présenté par le Ministre des Finances, assisté du Ministre Délégué auprès du Ministre des Finances, en présence du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Relations avec les Assemblées.

X

X

X

Dans son propos introductif, Madame la Présidente de la Commission des Finances et du Budget a, après les civilités d'usage, réaffirmé l'importance et la nécessité d'examiner le Document de Programmation Economique et Budgétaire à moyen terme 2024 - 2026.

Cet examen devrait permettre d'orienter les priorités des politiques publiques vers les besoins réels de développement, d'améliorer les conditions de vie des populations et de s'assurer de l'encrage de l'action du Gouvernement sur les axes prioritaires des politiques publiques.

Poursuivant son propos, elle a rappelé que le contexte économique, financier, politique et social demeure instable, marqué par la persistance de la crise russo-ukrainienne et son impact sur les prix de certains biens de grande consommation.

Il est également marqué par les sanctions économiques contre la Russie, avec des effets certains sur le système financier mondial, sur le commerce et sur les échanges.

Malgré ce contexte difficile, elle a relevé que les défis majeurs qui nécessitent une réelle et forte volonté du Gouvernement demeurent :

- l'accroissement significatif de la production locale ;
- la transformation structurelle de l'économie pour l'industrialisation du pays ;
- la dynamisation du dispositif de soutien à la politique d'import substitution et de promotion des exportations ;
- le renforcement de la cohésion sociale et du processus de décentralisation avec le passage de la phase administrative à la phase opérationnelle ;
- l'opérationnalisation des plans de reconstruction des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- la poursuite de la mise en œuvre du Programme Economique et Financier (PEF) conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI) ;
- la mise en place d'une politique de l'éducation résolument orientée vers nos priorités de développement ;
- la mise en place d'une politique d'accès à la santé équilibrée entre les zones rurales et les zones urbaines.

Achevant son propos, elle a invité le Gouvernement à consolider ces chantiers importants, afin de s'assurer de la conduite réelle de notre pays vers l'émergence et la stabilité sociale.

X

X

X

Intervenant à son tour pour présenter les lignes directrices du Document de Programmation Economique et Budgétaire (DPEB) à moyen terme pour la période 2024 - 2026, le Ministre des Finances a rappelé le contenu, les apports, les défis ainsi que les perspectives pour améliorer l'utilité et l'efficacité du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Dans la suite de son propos, il a énoncé le contexte économique actuel fortement impacté par le conflit russo-ukrainien qui a entraîné un dérèglement des chaînes logistiques ainsi qu'un niveau d'inflation jamais égalé depuis plusieurs décennies.

En dépit de ce contexte, le Ministre des Finances a fait savoir que l'objectif de la politique du Gouvernement en matière de finances publiques sur le triennat 2024-2026 est d'assurer la compatibilité de la politique budgétaire avec les objectifs de la SND30.

À cet effet, la politique budgétaire en matière de recettes visera à accroître progressivement le niveau de mobilisation des recettes internes non pétrolières au cours des trois prochaines années, afin de mieux contribuer au financement des dépenses publiques prioritaires.

S'agissant de la politique des dépenses, le Gouvernement poursuivra la mise en place des réformes visant à rationaliser les dépenses publiques, à travers une meilleure priorisation et la promotion de leur efficacité.

Achevant son propos sur les projections budgétaires de l'Etat sur la période 2024-2026, il a décliné les principaux risques et contraintes susceptibles de compromettre la politique budgétaire que le Gouvernement entend mettre en œuvre au cours du triennat à venir.

Lesdits risques et contraintes se rapportent à l'environnement macroéconomique, à l'effectivité et l'efficacité des mesures fiscales et non fiscales nouvelles, à l'efficacité des mesures de rationalisation et de maîtrise des dépenses, à la capacité d'absorption des besoins de financement de l'Etat par le marché financier intérieur, ainsi qu'à la disponibilité des appuis budgétaires attendus de nos partenaires.

Il convient de noter que l'intégralité de la présentation du Ministre des Finances est jointe en annexe au présent Rapport.

X

X

X

Après la présentation des lignes directrices du Document de Programmation Economique et Budgétaire (DPEB) à moyen terme pour la période 2024-2026, vos Commissaires ont soulevé un certain nombre de préoccupations :

1- Sur la forme

Vos Commissaires ont une fois de plus déploré le dépôt tardif du document sous revue. Le temps imparti pour son examen reste très court et ne donne pas l'opportunité aux Parlementaires de s'en approprier et de participer de façon efficiente aux orientations des politiques publiques.

Sous ce rapport, ils ont exhorté le Gouvernement à plus d'efforts pour permettre au Parlement de jouer pleinement son rôle tel qu'institué par le Régime Financier de l'Etat en la matière. Toute chose qui pourrait se faire par l'augmentation de la durée des sessions parlementaires et

particulièrement celles de juin et de novembre afin de les adapter au volume des travaux.

2- Sur le fond :

a- S'agissant des recettes

La Commission des Finances et du Budget a d'abord salué la récente instauration de la réglementation de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) sur l'obligation de rapatriement des recettes d'exportation qui devrait contribuer à renflouer le compte de change en devises des Etats parties. À ce propos, elle a voulu savoir le niveau des recettes d'exportations générées et rapatriées ainsi que leur impact sur la croissance nationale.

Par la suite, elle a souhaité avoir des clarifications sur :

- la nouvelle stratégie gouvernementale envisagée en matière d'élargissement de l'assiette fiscale, notamment celle relative à la migration du secteur informel vers le secteur formel, au regard des résultats mitigés ;
- l'apparente contradiction entre la volonté de l'Etat de procéder à la migration des opérateurs du secteur informel vers le secteur formel et son option d'augmenter le taux de pression fiscale. Pour vos Commissaires, le taux actuellement pratiqué et celui envisagé participent au développement du secteur informel ;
- l'opérationnalité de la Caisse de Dépôts et Consignations ;
- l'effectivité du plafonnement des taxes à recouvrer par les entités publiques ;
- les raisons qui expliquent le non reversement des recettes pétrolières et minières au Trésor Public ;

- le niveau de volatilité qui peut induire le réajustement des prix des carburants à la pompe ;
- l'effectivité des reversements des dividendes au profit de l'Etat par les entreprises dont il est actionnaire.

b- Concernant les dépenses

La Commission s'est interrogée sur :

- la soutenabilité à terme des dépenses de personnel, compte tenu de l'augmentation sans cesse croissante des charges y relatives du fait d'un faible départ du personnel à la retraite et de la prorogation d'activité qui semble devenir la règle ;
- l'option envisagée par le Gouvernement pour doter les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) en personnel, en vue de la mise en place d'une fonction publique locale. Pour vos Commissaires, le recrutement d'un nouveau personnel viendrait alourdir les charges des Communes et des Régions à la différence du transfert du personnel de l'Etat vers ces entités ;
- le point sur la mise en place du Système Informatique de Gestion Intégrée des Personnels de l'Etat et de la Solde (SIGIPES II), son coût ainsi que les améliorations attendues ;
- la pertinence des transferts en capital et des subventions accordées à certaines entreprises publiques au regard des sous performances constatées dans leur secteur d'activité ;
- la nécessité du maintien des tests Covid-19 effectués dans les aéroports qui entraînent des coûts budgétaires malgré la levée des restrictions sanitaires y relatives par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

c- Sur la dette

La Commission constate que l'option prise par le Gouvernement semble être la politique de déficit budgétaire avec pour corollaire l'accroissement de l'endettement.

Elle s'est interrogée sur la soutenabilité à long terme de cette option.

d- Dans le secteur de la production

Vos Commissaires ont souhaité avoir des précisions sur :

- la place des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dans l'opération de Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE) inscrit dans le Budget depuis quelques années, au regard du manque d'encadrement des agriculteurs et éleveurs du fait de l'absence de moniteurs et des chefs de postes agricoles sur le terrain ;
- les produits locaux privilégiés dans le cadre de la politique d'import-substitution au cours du triennat 2024-2026;
- l'évaluation à date de la politique d'import-substitution et les mesures prises par le Gouvernement pour surmonter les obstacles liés à la faible productivité et promouvoir l'import-substitution des produits de grande consommation ;
- les sources de financement du fonds de relance de la production locale ;
- les mesures envisagées par le Gouvernement pour protéger les enfants mineurs et préserver l'environnement dans le cadre de l'exploitation des ressources minières ;
- la nécessité de procéder à l'exploitation effective et urgente de nos ressources minières au vu du développement par les

économies du Nord, des ressources de substitutions susceptibles d'annihiler l'intérêt économique de nos réserves.

e- Concernant les autres politiques publiques

La Commission a déploré le manque de cohérence dans la planification des projets et programmes des différents secteurs. Elle a également décrié la récurrence de la mauvaise exécution des projets d'investissement public du fait notamment de la non-maturation des projets, des faibles capacités techniques et financières des entreprises, du retard dans le paiement des décomptes et la mauvaise performance des projets à financement extérieur.

Ensuite, elle s'est interrogée sur :

- l'état de mise en œuvre de la loi portant statut des entreprises publiques ;
- les mesures envisagées par le Gouvernement pour juguler les nombreux griefs liés à la mauvaise exécution des projets d'investissement public ;
- la pertinence de la révision du cadre juridique des Partenariats Public-Privé (PPP) nonobstant le nombre limité de projets réalisés dans ce cadre ;
- les mesures envisagées par le Gouvernement pour rendre perceptible le vivre ensemble et l'intégration nationale dans les secteurs sociaux, notamment l'éducation, la culture et l'aménagement du territoire ;
- le retard observé dans la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle (CSU). À cet effet, ils ont voulu savoir le niveau de contribution financière du Gouvernement, la contrepartie qui

incombe aux populations, les mécanismes de péréquation et de solidarité entre les riches et les pauvres.

- les solutions envisagées par le Gouvernement à l'effet de contenir l'insécurité grandissante dans nos villes et campagnes, malgré les moyens déployés ;
- les actions projetées pour la finalisation du plan de restructuration des Régions en crise ;
- le processus de recapitalisation de la National Financial Credit Bank (NFC) et de la Union Bank of Cameroon (UBC) ;
- l'affaire GLENCORE et les nécessaires clarifications s'y rapportant, afin de garantir la transparence et l'amélioration de la lutte contre la corruption ;
- l'état d'avancement du projet de construction du Port en eau profonde de Limbé ;
- l'existence d'un plan de recrutement dans la fonction publique.

Par la suite, la Commission a déploré le taux élevé de déperdition scolaire dans l'enseignement secondaire. À ce titre, elle a voulu connaître:

- les mesures mises en œuvre par le Gouvernement pour encadrer les jeunes qui se retrouvent hors du circuit formel de l'éducation;
- les raisons qui expliquent l'important décalage entre la signature des textes portant création des établissements techniques et leur mise en fonction effective.

La Commission a enfin souhaité être édifiée sur :

- l'opportunité d'installer des péages automatiques sur la nationale n° 3 dans la mesure où l'autoroute Yaoundé - Douala est en cours de construction ;

- le coût exact de l'entretien de la nationale n° 3 Yaoundé - Douala et l'entreprise en charge de l'exécution des travaux y afférents ;
- la déclinaison du calendrier de mise en œuvre du plan de réhabilitation et de restructuration de la SONARA.

X

X

X

En réaction aux préoccupations de vos Commissaires, le Ministre des Finances a tenu à apporter des clarifications sur le processus de la présentation et l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

À cet effet, il a indiqué que dans l'optique de l'atteinte des objectifs escomptés, le Parlement et le Gouvernement devraient mener des réflexions afin de trouver la formule la mieux adaptée pour améliorer son efficacité.

Quant à la durée actuelle des sessions, il a reconnu que le temps imparti pour l'examen des affaires soumises au Parlement est relativement court. Ce d'autant plus que l'institution du DOB a transformé la session parlementaire du mois de juin en une session aussi dense et riche que celle consacrée à l'examen du projet de loi de finances.

Par ailleurs, il a tenu à apporter des clarifications d'ordre général sur les incertitudes relevées par certains Commissaires, relativement à la bonne exécution des projections du Plan Triennal 2024 - 2026.

À ce propos, le Ministre a fait savoir que ces incertitudes vont bien au-delà de ce qui est inscrit dans le document sous revue. Il en veut pour

preuve entre autres, le remboursement de la dette extérieure qui a atteint au cours du mois de juin un pic évalué à 240 milliards de FCFA.

Dans la même veine, il a évoqué l'éventualité de la fin du Programme Economique et Financier (PEF) conclu avec le FMI, toute chose qui induirait l'arrêt des appuis budgétaires octroyés par ce partenaire financier et la nécessité d'envisager des sources alternatives de financement.

Dans ce contexte, a-t-il conclu sur ce point, le Gouvernement s'emploie à la rationalisation de la dépense publique et à la maîtrise du budget de fonctionnement.

En ce qui concerne l'existence d'un plan de recrutement dans la Fonction Publique, le Représentant du Gouvernement a rassuré vos Commissaires en indiquant qu'il en existe un, qui tient compte du ratio prudentiel de la masse salariale qui doit être en-deçà de 35% par rapport aux recettes fiscales. Il est actuellement maintenu à 33% et reste donc soutenable.

S'agissant du niveau de volatilité pouvant induire le réajustement des prix des carburants à la pompe, le Ministre a indiqué qu'en l'état actuel de la politique en la matière, l'augmentation des prix du baril sur le marché international n'entraîne pas systématiquement une augmentation locale des prix des produits pétroliers à la pompe.

Il a à cet effet, relevé que la récente augmentation du coût des hydrocarbures, a été induite par la nécessité de réduire le volume des subventions y relatives dans le Budget de l'Etat, lesquelles avaient un impact considérable sur les autres dépenses budgétaires.

Relativement au rapatriement des devises, le Membre du Gouvernement a tout d'abord rappelé que cette opération est rendue nécessaire dans le but de renflouer nos réserves de change avec le concours de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). Les réserves de change pour l'ensemble des pays de la sous-région couvrent en moyenne quatre (04) mois d'importation, et six (06) mois pour ce qui est du Cameroun.

Pour ce qui est de la soutenabilité à terme des dépenses du personnel, le Ministre a fait savoir que l'augmentation de la masse salariale s'explique en partie par la prise en compte des instructions du Chef de l'Etat relative au paiement des arriérés dûs aux enseignants et l'anticipation sur les revendications des personnels de santé.

Au demeurant, la problématique de la soutenabilité des charges du personnel ne se pose pas encore dans la mesure où leur augmentation est proportionnelle à l'accroissement des recettes fiscales.

Parlant de la mise en place effective d'une fonction publique locale, le Ministre a indiqué que celle-ci se fera de façon progressive. Bien plus, a-t-il souligné, le transfert des ressources aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) est subordonné à celui des compétences.

Par ailleurs, il a indiqué que l'Etat dispose des personnels dont l'expertise peut être profitable aux CTD. Une option qui, en définitive, serait davantage bénéfique et moins coûteuse que l'option qui consiste pour les CTD à recruter un nouveau personnel.

Quant au point relatif à la mise en place du Système Informatique de Gestion Intégrée des Personnels de l'Etat et de la Solde (SIGIPES II), le Membre du Gouvernement a rappelé que cette opération vise à moderniser et assainir le fichier solde des agents publics.

Poursuivant son propos, il a révélé que les études sont en cours de finalisation, tout en indiquant que la mise en service effective de ce système pourrait intervenir au début de l'année 2024.

En ce qui concerne la préoccupation relative au transfert en capital et subventions à certaines entreprises, notamment ENEO, le Ministre a fait savoir que lesdites subventions concourent à améliorer l'offre énergétique, à travers la production, le transport et la distribution.

Aussi, dans l'optique d'assainir ce secteur d'activité, le Gouvernement envisage de commettre un audit afin de dégager les dettes croisées des différentes parties prenantes.

Pour ce qui est du point sur les entreprises faisant l'objet d'un plan de restructuration, le Représentant du Gouvernement a relevé que la Commission Technique de Réhabilitation des Entreprises du secteur public et parapublic, dispose d'un plan adapté visant à mettre à niveau et à restructurer les entités publiques en difficulté.

Sur l'effectivité du reversement des dividendes au profit de l'Etat par les entreprises dont il est actionnaire, le Ministre a expliqué que d'une manière générale, l'Etat, dans sa politique actionnariale, s'expose à des risques budgétaires accrus, en raison des sous-performances des entreprises concernées.

Toutefois, certaines de ces entreprises à l'instar du Port Autonome de Douala et quelques Banques reversent des dividendes à l'Etat.

Par ailleurs, suite à la survenue de la pandémie de Covid-19, des dispositions ont été prises par la Banque Centrale pour surseoir au versement des dividendes, afin de permettre auxdites structures de reconstituer leurs fonds propres.

S'agissant de la soutenabilité à long terme du déficit budgétaire, le Membre du Gouvernement a indiqué que ledit déficit se situe à 1% du PIB, en deçà du ratio communautaire CEMAC fixé à 3%. Par conséquent, le déficit budgétaire demeure soutenable.

Par ailleurs, il a rappelé que le développement passe par l'endettement ; aucun pays ne peut se développer sur recettes propres. D'où l'importance de financer les projets porteurs de croissance.

Relativement au retard apparent observé dans la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle (CSU), le Ministre a fait savoir que celle-ci sera progressivement implémentée.

Par ailleurs, il a indiqué que les études se poursuivent à l'effet de déterminer les modalités de financement et d'implémentation de cette politique sanitaire qui nécessite d'importants moyens financiers.

En ce qui concerne le maintien des tests Covid-19 effectués dans nos aéroports, le Ministre a fait savoir que suite à la levée des mesures de restriction sanitaire par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), lesdits tests ont logiquement cessé d'être exigés depuis quelques jours.

Pour ce qui est du taux élevé de déperdition scolaire dans l'enseignement secondaire, le Ministre a indiqué que l'une des options prises par le Gouvernement pour limiter, voire juguler ce phénomène, réside dans la professionnalisation des enseignements, moyen idoine pour faciliter l'insertion socioprofessionnelle des apprenants.

Quant aux raisons qui expliquent l'important décalage entre la signature des textes portant création des établissements techniques et leur mise en fonction effective, le Représentant du Gouvernement a expliqué que l'investissement à réaliser pour un établissement technique est plus important, en raison du coût élevé des équipements.

En ce qui concerne les solutions envisagées par le Gouvernement à l'effet de contenir l'insécurité grandissante dans nos villes et campagnes, le Ministre des Finances a indiqué qu'en matière de sécurité le risque zéro n'existe pas.

Toutefois, des mesures ont été prescrites par le Chef de l'Etat en vue d'acquérir de nouveaux équipements, de renforcer les effectifs des forces de défense et de sécurité et de consolider le lien « armée - nation ».

Évoquant l'apparente contradiction entre la volonté de l'Etat de procéder à la migration des opérateurs du secteur informel vers le secteur formel et son option d'augmenter la pression fiscale, le Représentant du Gouvernement a mentionné que le relèvement de ce taux ne vise pas à accroître le prélèvement sur les entreprises déjà assujetties, mais plutôt à élargir l'assiette fiscale vers les entreprises qui réalisent d'importants chiffres d'affaires tout en restant dans l'informel.

Parlant des mesures envisagées par le Gouvernement pour protéger les enfants mineurs et préserver l'environnement dans le cadre de l'exploitation des ressources minières, le Ministre des Finances a fait savoir qu'en sa qualité de membre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE), notre pays est assujéti à un ensemble d'engagements préalables à la gestion durable de l'environnement.

Par ailleurs, il a ajouté que l'opinion publique et les Organisations Non Gouvernementales (O.N.G.) veillent au respect de la gestion transparente des recettes de l'exploitation desdites ressources.

Au sujet des clarifications sur «l'affaire GLENCORE», le Représentant du Gouvernement a indiqué qu'un rapport d'audit a été commis et les instructions restent attendues.

S'agissant de la recapitalisation de la National Financial Credit (NFC) et de la Union Bank of Cameroon (UBC), le Ministre des Finances a mentionné que cette opération vise à restructurer lesdites banques sous le contrôle de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC). La NFC n'ayant pas rempli les conditions prescrites, les actions sont totalement détenues par l'Etat. Quant à l'UBC, elle garde les actions en partage avec l'Etat.

En tout état de cause, l'objectif est d'avoir des banques qui fonctionnent et qui font des bénéfices.

Pour ce qui est de l'état d'avancement du projet de construction du Port de Limbé, le Représentant du Gouvernement a relevé que malgré le changement du site initial pour son implémentation, les études se poursuivent au niveau du Gouvernement.

Concernant la nécessité de procéder à l'exploitation de nos ressources minières, le Ministre des Finances a fait savoir que la mise en exploitation de ces gisements est tributaire d'une évaluation préalable de leur potentielle rentabilité, au regard du coût important des investissements ; toute chose qui n'est pas à la hauteur des entrepreneurs locaux.

Sur l'opportunité d'installer des péages automatiques sur la nationale n° 3 Yaoundé - Douala, le Représentant du Gouvernement a affirmé que ces réalisations s'inscrivent dans le cadre de la modernisation des infrastructures routières et la sécurisation des recettes générées.

La phase pilote dudit projet à prioriser les péages situés sur les axes à forte rentabilité.

Au sujet de l'existence d'un calendrier de mise en œuvre du plan de réhabilitation et de restructuration de la Société Nationale de Raffinage (SONARA), le Ministre des Finances a affirmé qu'il existe un agenda dédié et qui fait l'objet d'un suivi rigoureux.

Par ailleurs, il a révélé l'ouverture d'un compte séquestre pour apurer la dette de la SONARA.

Sur l'effectivité du plafonnement des taxes à recouvrer par certaines entités publiques, le Représentant du Gouvernement a fait savoir qu'il existe effectivement un seuil en la matière au-delà duquel les entités concernées doivent reverser au Trésor Public le surplus des taxes recouvrées.

S'agissant du reversement des recettes pétrolières collectées par la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) directement au Trésor Public, le Ministre des Finances a relevé que les soldes transférables qui résultent de la déduction préalable des interventions directes effectuées par la SNH sur les recettes collectées sont reversés au Trésor Public.

Par ailleurs, en cas de nécessité, la SNH peut être appelée à relever le montant de ce solde.

X

X

X

Au terme des échanges, la Commission a formulé des recommandations ci-après :

Sur la forme :

- 1- le respect des dispositions de la loi portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques relatives au délai de transmission du Document de Programmation Economique et Budgétaire ;
- 2- la production de l'état de mise en œuvre des précédentes recommandations afin d'évaluer le niveau de prise en compte par le Gouvernement des propositions de la représentation nationale ainsi qu'une restitution éventuelle des difficultés liées à leur opérationnalisation ;

Sur le fond :

- 3- l'augmentation du nombre de bassins de production agro-pastorale dotés de parc de matériels agricoles à l'effet d'accompagner la

- jeunesse dans la mise en place d'unités agricoles et aquacoles modernes ;
- 4- l'accélération du processus d'import-substitution en accordant des ressources budgétaires conséquentes pour la production de biens de consommation de masse, notamment le blé, le riz, le thé et l'huile de palme ;
 - 5- l'accélération du processus de mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle (CSU) ;
 - 6- l'accompagnement effectif des Collectivités Territoriales Décentralisées dans la mise en place de la fiscalité locale en vue de leur autonomisation financière ;
 - 7- la mise à disposition dans les communes, de machines à timbrer en vue de sécuriser les recettes fiscales ;
 - 8- la rationalisation des subventions allouées à certains établissements et entreprises publics non performants et le plafonnement des ressources dédiées au fonctionnement de ceux ayant fait preuve d'une bonne performance en vue d'appuyer le budget de l'Etat ;
 - 9- l'accélération de la mise en œuvre du plan d'industrialisation à travers une planification de l'exploitation des ressources minières, gazière et pétrolière ;
 - 10- le renforcement de la professionnalisation du secteur de l'éducation par le développement en priorité de l'enseignement technique et professionnel ;
 - 11- le transfert des ressources humaines opérationnelles de l'Etat vers les Collectivités Territoriales Décentralisées afin de garantir une mise en place réussie de la fonction publique locale ;
 - 12- la finalisation de la mise en place du Système Intégré de Gestion Informatisée du Personnel de l'Etat et de la Solde (SIGIPES II) ;

- 13- une meilleure prise en compte dans le cadrage budgétaire, des éléments liés au vivre ensemble et à l'intégration nationale ;
- 14- la réhabilitation et l'entretien de certains axes routiers au regard de leur importance économique ;
- 15- l'accélération des études du projet de la construction du Port en Eau Profonde de Limbé ;
- 16- la nécessité de relever progressivement le taux de pression fiscale sur le triennat 2024-2026, levier essentiel pour engranger les recettes substantielles, à l'instar des pays ayant le niveau de développement similaire ;
- 17- l'arrimage des différentes administrations publiques au numérique en vue de garantir une meilleure performance et permettre la migration des entreprises du secteur informel vers le formel ;
- 18- la simplification des procédures dans les administrations d'assiette, facteur déterminant de l'accroissement des ressources ;
- 19- la poursuite de la réflexion pour une meilleure performance du rendement de la taxe foncière et la numérisation de l'ensemble des procédures cadastrales et domaniales ;
- 20- la mise sur pied d'un plan de financement et d'accompagnement des entreprises de la filière bois, notamment celles opérant dans la transformation locale en prélude à l'interdiction envisagée d'exportation des grumes ;
- 21- la recherche des financements destinés à l'achèvement du projet de construction ;
- 22- la nécessité d'instaurer la facture normalisée en vue de réduire la fraude fiscale en matière de TVA ;

- 23- la nécessité de s'assurer que les recettes issues des ressources minières bénéficient effectivement aux communautés riveraines et contribuent à l'essor de l'économie locale ;
- 24- la nécessité d'assurer les biens de l'Etat, notamment les véhicules administratifs;
- 25- le transfert aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), du recouvrement de certains impôts et taxes, en l'occurrence la redevance publicitaire, la taxe foncière ;
- 26- l'affectation auprès des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) des personnels qualifiés.

X

X

X

Parvenus au terme de leurs échanges, les membres de votre Commission des Finances et du Budget prient maintenant la Chambre entière d'entériner leurs recommandations.